

**EXAMEN D'ORGANISATION JUDICIAIRE BURKINABÈ**

Niveau : L1/SJPA

Durée : 03 heures

Chargé du cours : COULIDIATI Christian B.  
-----**I. Cas pratique (12 pts)**

Des salariés quittent volontairement leur entreprise et mettent leur talent au service d'un nouvel employeur non commerçant. Leur ancien employeur prétend, d'une part, qu'en agissant ainsi ses anciens salariés violent l'obligation de non-concurrence qui figurait dans leur contrat de travail et que, d'autre part, leur nouvel employeur engage, à son égard, sa responsabilité quasi-délictuelle en concurrence déloyale. Il saisit une juridiction.

- a. Quelle juridiction est compétente ? Quelle est sa nature ? (4 pts)
- b. Devant la juridiction compétente, s'il n'est pas d'accord avec la décision rendue, peut-il exercer un recours ? Lequel et devant quelle juridiction ? (4 pts)
- c. Quel principe d'organisation est mis en œuvre en cas de recours devant cette juridiction ? Quels sont les avantages de ce principe ? (4 pts)

**II. Questions théoriques (8 pts)**

1. Citez les juridictions dont la mission est d'assurer l'unification du droit dans l'ordre juridique interne et communautaire, par une interprétation uniforme de la règle de droit. (2 pts) (3 lignes maximum)
2. Que veut dire « le principe de la hiérarchie des juridictions » ? (2 pts) (6 lignes maximum)
3. Dans quels cas une juridiction peut rendre : (2 pts)
  - un jugement par défaut ;
  - un jugement réputé contradictoire ;
4. Déterminer le mode de saisine de chacune des juridictions suivantes : (2 pts) (6 lignes maximum)
  - le tribunal de grande instance ;
  - la Cour de cassation ;
  - la CCJA.

**NB : Le dépassement du nombre de lignes entraîne la sanction de zéro à la question.**

**Bon courage !**